

**ANNEE 2026**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 13 AVRIL 2026**

*Délibération n°*

**2026012**

Date de convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 20/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents :	21
Pouvoirs :	2
Nombre de votants :	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 064-216401000-20260413-D\_2026012-DE

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le maire, le jeudi 9 avril 2026, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Yannick BASSIER, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, M. Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Lucas MIRAMONT, François PERROY, Olivier PEREZ, Michel VARNIER, Christian PERNOT.

Mmes Emmanuelle DALLET, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Valérie ETCHART, Guénael LE CAM, Nathalie HARAN, Carole NAZABAL, Karine GASSUAN, Sophie ANDRAULT, Fabienne ROMATET-GOOS.

Absent – e - s excusé e s : M. Jean-Baptiste HALTY (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Karine MONTEILLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS).

Secrétaire de séance : M. Arnaud PAVLOVSKY.

**O.J n°4 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES  
DE LA COMMISSION TERRITORIALE DU POLE ERROBI**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée, qu'afin de privilégier la relation avec les usagers des services communautaires et être au plus proche des problématiques propres à chaque territoire, la Communauté d'agglomération dont le siège se situe à Bayonne, est représentée par des Maisons de la Communauté, réparties sur dix pôles.

Bassussarry est rattaché au pôle territorial ERROBI, qui englobe l'ancienne communauté de communes du même nom.

Les Maisons de la Communauté constituent également un lieu ressource pour les élus communautaires car s'y déroulent les réunions des Commissions territoriales, de certaines Commissions thématiques et des Comités de pilotage dédiés aux projets locaux.

La commune de Bassussarry dispose de 3sièges pour la représenter au sein de la Commission territoriale ERROBI.

Les deux premiers sièges seront pourvus par le Conseiller communautaire, M. Yannick BASSIER, Maire et sa suppléante, Mme Emmanuelle DALLET, élus lors des élections municipales et communautaires le 15 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-216401000-20260413-D\_2026012-DE

Aussi, même si la désignation du 3<sup>ème</sup> conseiller appelé à siéger à la commission territoriale n'a pas l'obligation d'être formalisée, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de le désigner ensemble.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE **M. François PERROY** comme 3<sup>ème</sup> conseiller appelé à siéger à la commission territoriale ERROBI.

Fait à Bassussarry, le 13 avril 2026,

Le Maire,  
**Yannick BASSIER**

